

dans l'eau... et dans l'a

Le collectif Adam de Craponne a manifesté devant la centrale, hier, remettant en q



Sur terre et sur l'eau, les membres du collectif Adam de Craponne étaient sur le pont hier toute la journée. / PHOTOS N.K.

Racket" et "infraction à la loi". Voilà les deux faits que reproche le collectif Adam de Craponne à EDF. Et hier, à l'occasion des visites de la centrale de Saint-Chamas, qui s'inscrivent dans le cadre du 6^e Forum mondial de l'eau, ils étaient une petite trentaine à être venus manifester et remettre en question le modèle de la "gestion partagée", vanté par l'entreprise Électricité de France. "Pour eux, le profit, c'est la règle!", s'exclame René Benedetto, président de l'association, sous la banderole déployée "Rendez son eau à la Durance".

Parce que "la rivière est domaniale", il milite, depuis plusieurs années, pour "une gestion de la Durance et de son eau par les usagers"; et va plus loin en soulignant que "l'institution légale qui serait le mieux habilitée à gérer l'eau c'est le Conseil général." Et de brandir son "illustration aveuglante", en évoquant l'épisode de la sécheresse de 2007. Le président affirme que cette année-là, "EDF a ré-

duit drastiquement le débit des canaux de la Basse Durance, sans demander à personne, et turbine dans l'étang de Berre l'eau soustraite aux canaux. Pour rétablir les débits, EDF de-

Le collectif a décidé de porter l'affaire devant la justice française et européenne.

mande et obtient que l'eau restituée lui soit payée. C'est du racket!, martèle-t-il. EDF n'a pas hésité à mettre l'agriculture en difficulté et à menacer l'alimentation en eau de 270 000 personnes qui s'approvisionnent dans cette nappe phréatique de la seule Crau..." Pour le Collectif, l'aménagement de la Durance, relative à la loi du 5 janvier 1955, et dont la gestion a été confiée à EDF, est caractérisé par "le détournement" de l'eau de la rivière, depuis Serre-Pon-



çon (1957) jusqu'à l'étang de Berre (1996), entraînant des "conséquences négatives sur l'étang de Berre, la rivière, les nappes phréatiques, le littoral méditerranéen, la sécurité et l'économie d'eau. On gaspille l'eau de l'étang, tandis que la Durance, elle n'en a pas."

Face "au statu quo des pouvoirs publics", le collectif envisage désormais de porter l'affaire devant la justice française et européenne. Le président est en relation avec l'avocat en charge du dossier de la plage

des Ferrières à Martigues, pour l'action nationale. Au niveau européen, c'est une pointure qui a déjà fait parler d'elle sur le territoire, qui pourrait bien faire un "come-back", puisque René Benedetto va s'adresser à Wilma Viscardini, l'avocate italienne, spécialisée en droit communautaire, qui a fait plier la France en 2005, dans le dossier des rejets d'eau douce de la Durance dans l'étang de Berre.

Une nouvelle action qui pourrait faire couler beaucoup d'encre. **Narjasse KERBOUA**

air!

question le modèle de "gestion partagée"

DU CÔTÉ D'EDF

Contre-vérité et intérêt général

Loin d'entrer dans une quelconque polémique ou en conflit direct avec le collectif Adam de Craponne, du côté d'EDF l'objectif est limpide. "Nous avons appris que le collectif allait manifester, mais nous, nous sommes dans une logique d'ouverture, expliquait, hier matin, Pascale Sautel, directrice de la communication d'EDF. Habituellement, la centrale est ouverte seulement aux congressistes. Cette année, dans le cadre du Forum mondial de l'eau, nous avons décidé de l'ouvrir au public afin qu'il découvre les lieux, et d'ailleurs toutes les visites ont été prises d'assaut."

Au-delà de cet événement, qui vise à mettre en avant ce système de la "gestion partagée", remis en cause par le collectif Adam de Craponne, la directrice de la communication parle de "contre-vérité", concernant l'épisode de sécheresse de 2007, et se défend de cette accusation du président, de réduction drastique de débit des canaux de la Basse Durance. Et il faut remonter loin dans l'histoire. C'est la construction du barrage EDF de Serre-Ponçon en 1955 et l'ensemble des aménagements "qui sont à l'origine de la sécurisation de l'alimentation en eau et sa gestion partagée." Dès sa conception, l'aménagement de Serre-Ponçon, immense réservoir de 1,2 milliard de m³ d'eau, prévoit de capter et stocker la ressource en eau pour la partager entre tous les besoins.

"Un modèle unique en France qui fonctionne"

"Lors de l'épisode de 2007, l'État avait demandé aux agriculteurs d'évaluer leurs besoins. Et de ce fait cette année-là, la capacité du réservoir de Serre-Ponçon avait été largement dépassée pour qu'ils ne manquent pas d'eau, ce qui prouve bien que nous n'avons pas coupé l'eau. Et dans tous les cas, nous n'aurions pas pu le faire, car nous intervenons sur la demande de l'État. C'est ensuite la commission exécutive de la Durance qui a fait le partage, ce qui fait de la gestion partagée une réalité et un modèle unique en France qui fonctionne", poursuit-elle insistant sur le fait qu'EDF n'est pas propriétaire de l'eau. "Nous sommes concessionnaires. Nous sommes une délégation de service public, on gère l'eau pour le compte de l'intérêt général."

Concernant la condamnation par la Cour européenne de justice pour ne pas avoir adopté des mesures appropriées pour lutter contre la "pollution massive et prolongée de l'étang de Berre", la France a réduit le quota des rejets annuels accordé à EDF. Ceux-ci s'élèvent à 1,2 milliard de mètres cubes, contre 2,1 milliards auparavant, tout en évitant les déversements brutaux, une solution dite du "hissage". Pascale Sautel ne nie pas que les rejets ont contribué à la modification de l'écosystème mais que depuis "des efforts considérables ont été entrepris."

N.K.



Le long des tuyaux, une exposition raconte l'histoire de l'eau.